

Le **08 AVR. 2020**

Bureau du courrier



ARRETE n°2020_056
portant publication
de la liste des déclarations
de créations ou de vacances d'emplois

insertions du 1^{er} au 31 mars 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins
48000 MENDE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 12,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 23, 23-1, et 41,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de créations ou de vacances d'emplois reçues au Centre de Gestion pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des emplois créés ou vacants déclarés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics est publiée ci-après :

N° DVE	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Collectivité
061-20	A	Administrative	Directeur Général des Services EPCI assimilé à une commune de plus de 10000 h. (emploi fonctionnel)	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
063-20	B	Administrative	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	31H30MN	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont
059-20	C	Animation	Adjoint d'animation	30H00	Communauté de Communes Mont-Lozère
060-20	C	Animation	Adjoint d'animation	30H00	Communauté de Communes Mont-Lozère
064-20	C	Animation	Adjoint d'animation	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
062-20	C	Médico-Social	Agent Social	35H00	C.I.A.S. Cœur de Lozère

075-20	B	Sportive	Educateur des Activités Physiques et Sportives	35H00	Communauté de Communes du Haut Allier
067-20	B	Technique	Technicien	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
070-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	Communauté de Communes Cœur de Lozère
071-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	Communauté de Communes Cœur de Lozère
072-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	Communauté de Communes Cœur de Lozère
066-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
069-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
065-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
068-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
073-20	C	Technique	Adjoint Technique	17H30MN	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LANSUSCLE
074-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes Randon-Margeride

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame La Préfète de la Lozère

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **08 AVR. 2020**

Bureau du courrier

A Mende, le 2 avril 2020
Le Président

Laurent SUAU

